

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :

En exercice 13
Présents 13
Votants 12

Date de la convocation :

16 février 2023

Date d'affichage

16 février 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Étaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoint, David GILBERT, Nathalie BRILLARD, Isabelle JEHAN, Catherine DOMAGNE, Guillaume LALOE, Christèle HARDY, Maëlig LE DU, Pierrick BARON Conseillers.

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

David GILBERT est arrivé au cours de la séance à 20h30

OBJET DE LA DELIBERATION N°15/2023 : **COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT LE COUESNON 2022**

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait rappeler les crédits ouverts lors du Vote du Budget Primitif 2022,
- Après énumération des décisions modificatives budgétaires de l'exercice,
- Vu les mandats et titre émis au cours de l'année 2022, en section de fonctionnement et d'investissement
- Après en avoir délibéré,

Budget Lotissement Le Couesnon

- **Constate un déficit cumulé de -5 670.54 €** en section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022
- **Constate un déficit cumulé de -85 463.33 €** en section d'investissement à la clôture de l'exercice 2022

APPROUVE le compte administratif dont les résultats sont repris ci-dessous :

| Budget Lotissement Le Couesnon | Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2021 | Part affectée à l'investissement : Exercice 202 | Résultat de l'exercice 2022 | Résultat de clôture de l'exercice 2022 |
|--------------------------------|--|---|-----------------------------|--|
| Investissement | -142 985.61 € | | 57 522.28€ | -85 463.33 € |
| Fonctionnement | 39 785.94 € | | -45 456.48 € | -5 670.54 € |
| TOTAL | -103 199.67 € | | 12 065.80 € | -91 133.87€ |

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire ait quitté la séance,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents (Oui : 12 ; Non : Néant; Abstention : Néant) :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget Lotissement Le Couesnon
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN
Secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Affiché le **31 MARS 2023**
ID : 035-213503246-20230228-15A_2023-DE

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Denis CHOPIN

